

GRENOBLE BOXE FRANCAISE

REGLEMENT INTERIEUR

Objectif du club

- > Le club enseigne la SBF en loisir et compétition, dans le respect des principes fondamentaux de la FF Savate BF et DA
- > Seul le bureau est habilité à prendre les décisions concernant l'activité et l'organisation du club et l'inscription aux compétitions, stages, examens
- > Un staff technique assure l'encadrement des cours
- > Tout.e adhérent.e participe à la vie du club dès lors qu'il.elle est licencié.e à la FF Savate
- >
- > Le club participe en toute ou partie aux frais d'inscription et aux frais de déplacement, à l'appréciation du bureau
- > Âge minimum requis pour pratiquer : 17 ans

Adhésion au club

- > dossier complet à fournir pour toute inscription au club et participation aux entraînements. Le dossier comprend :
 - 1 fiche d'inscription à télécharger sur le site grenobleboxefrancaise.com ou auprès des profs pendant les cours
 - 1 certificat médical de non contre indication à la pratique de la Savate BF (valable 3 ans, y compris en compétition)
 - 1 chèque du montant de la cotisation (190 euros) à l'ordre de Grenoble BF (ou règlement en espèces).
- > Les pièces ci-dessus sont obligatoires pour participer aux cours. L'adhésion est automatiquement confirmée par le club au bout de 3 séances découvertes (prise de licence, encaissement du chèque).
- > Cotisation à régler en espèces ou par chèque à l'ordre de Grenoble BF. La cotisation est annuelle. Elle n'est pas remboursable en cas d'arrêt de l'activité en cours de saison (Seul le.la président.e ou à défaut le.la trésorier.re peuvent décider d'un remboursement au prorata tempore). Une demande doit être formulée par mail à grenoblebf@gmail.com

Pratique de la SBF

Il est conseillé d'avoir son propre matériel dès le premier mois :

- > tenue de sport obligatoire ; chaussures autorisées : Boxe, Lutte, Taekwondo. Toute autre chaussure de sport ou basket à semelles crampons sont interdites
- > protections : protège dents, protèges tibias, protèges-pieds, coquille (garçons et filles) et protège poitrine (filles)
- > L'achat de gants est fortement conseillé. Un prêt exceptionnel peut être consenti pour les cours découverte (poids des gants 8 oz (< à 60 kg) < 10 oz (60 à 75kg) – 12 oz (75 à 85kg) – 14 oz (> 85 kg)
- > tout accessoire (lunettes, bijoux, piercing,...) doit être retiré pour pratiquer ; le club dégage toute responsabilité en cas d'accident corporel survenu à cause de ces accessoires
- > les casques de protection doivent être portés lors des entraînements de préparation à la compétition

Comportement et présence aux cours

> un comportement ou des propos jugés incorrects par l'équipe de Grenoble BF à l'égard des adhérent.e.s, des enseignant.e.s ou des dirigeant.e.s pourront entraîner la cessation de l'abonnement et l'exclusion définitive du club et l'interdiction d'accéder aux installations mises à disposition par la Ville de Grenoble. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être demandé.

> Les horaires et la durée de la séance d'entraînement doivent être respectés par les adhérent.e.s. En cas de départ avant l'heure de fin, l'adhérent.e informe l'enseignant.e en début de séance. Les mineurs ne sont pas autorisés à quitter le cours avant sa conclusion (sauf demande des parents).

> Le club n'est pas responsable des vols qui relèvent et sont traités par le droit commun. Il est conseillé de déposer plainte en cas de vol et de veiller à protéger ses effets personnels

> Le club par son affiliation à la FFSSBF & DA est assuré auprès d'une compagnie pour les dommages engageant sa responsabilité civile. La licence fédérale comprend une assurance fédérale garantissant les accidents corporels pouvant survenir au cours des entraînements ou des compétitions. Elle n'est délivrée que sur présentation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Savate ou du questionnaire de santé dûment rempli. Des compléments de garanties à la charge de l'adhérent sont possibles en option. Les informations sont en ligne sur le site de la FFSSBF dès lors que l'espace personnel est créé par l'adhérent

> Seuls les enseignant.e.s sont habilité.e.s à intégrer un.e adhérent.e dans le groupe « confirmé.e.s ». En aucun cas, l'adhérent.e prend seul l'initiative de changer de cours. Les cours sont adaptés au niveau de chaque adhérent.e. Un.e adhérent.e est considéré.e confirmé.e lorsqu'il a atteint un niveau gant rouge validé par les enseignant.e.s

Echanges entre clubs

Grenoble BF peut être amené à accueillir ponctuellement des boxeurs et boxeuses issus d'autres clubs. Une cotisation en tout ou partie pourra être demandée si la présence devient régulière, après accord entre les deux présidents (GBF et club d'origine). Les licencié.e.s devront fournir leur licence de l'année en cours.